

Objectifs
Acteurs
Applications
Dispensation

- Délivrer les antiviraux sur prescription médicale nominative et les masques chirurgicaux avec ou sans prescription.
- Transmettre le dossier aux caisses d'assurance maladie selon les modalités habituelles de facturation (carte vitale).
- Suivre le dispositif préconisé pour les personnes ne dépendant d'aucun système d'assurance maladie, c'est-à-dire délivrer gratuitement les antiviraux et les masques chirurgicaux aux non assurés (prise en charge de l'Etat).
- Mettre à disposition des masques chirurgicaux distribués à l'entrée de la pharmacie.

- Étudiants en pharmacie (3ème année validée) préparateurs et pharmaciens.
- Étudiants en pharmacie (3ème année validée) préparateurs et pharmaciens.
- Étudiants en pharmacie (3ème année validée) préparateurs et pharmaciens.
- Personnel autorisé.

- Orienter (si possible) le patient à un comptoir isolé dans une zone distincte.
- Ne pas serrer les mains.
- Porter en permanence un masque de type FFP2.
- Porter des gants si des soins sont réalisés.
- Vérifier le port du masque chirurgical par le patient.

Hygiène

- Rappeler les règles d'hygiène générale et notamment l'hygiène des mains.
- Entretenir les surfaces en contact avec le public.
- Éliminer les déchets via la filière adaptée (ordures ménagères ou DASRI).
- Aérer largement et régulièrement les locaux.

- Tout le personnel de l'officine.
- Tout le personnel de l'officine
- Pharmaciens.
- Tout le personnel de l'officine.

- Consulter les fiches pratiques ([annexes 4.1 et 4.2](#)).
- Nettoyer au minimum deux fois/jour les comptoirs et si possible à chaque dispensation ([annexe 5](#)).
- Désinfecter avec des lingettes désinfectantes ou des produits détergents désinfectants ([annexe 5](#)).
- Utiliser des sacs plastiques fermant hermétiquement.
- Utiliser les dispositifs d'élimination de la filière adaptée (ordures ménagères ou DASRI).
- Veiller au bon fonctionnement du mode d'aération.

Formation

- Apprendre à détecter un cas suspect.
- Apprendre à repérer les signes de gravité.
- Suivre une formation continue.
- Connaître les centres de coordination sanitaire et sociale.

- Étudiants en pharmacie (3ème année validée) préparateurs et pharmaciens.
- Étudiants en pharmacie (3ème année validée) préparateurs et pharmaciens.
- Étudiants en pharmacie (3ème année validée) préparateurs et pharmaciens.
- Tout le personnel pour réponses téléphoniques.

- Consulter les [annexes 7.1 et 7.2](#).
- Consulter l'[annexe 8](#).
- Assister aux formations proposées : suivant une note séparée (en prévention et pendant la crise s'il y a lieu).
- Consulter des sites d'informations répertoriés sur la liste des contacts ([annexe 9](#)).
- ♦ Pour recevoir les infos urgentes du ministère, s'inscrire à l'adresse : <http://dgs-urgent.sante.gouv.fr>